

# Dossier Pédagogique sur le film **Espoir Voyage**

## **Espoir voyage**

Michel K. Zongo

Documentaire, Burkina Faso, 2012, 1h20

Le réalisateur burkinabé part à la recherche de la mémoire de son frère qui a émigré dix-huit ans plus tôt en Côte d'Ivoire pour y chercher fortune et bonheur, et qui y est décédé sans avoir revu sa famille. Michel K. Zongo parcourt, en bus, le chemin de son frère aîné.

En tentant de suivre et de comprendre quelle a été la vie de son frère, il donne à voir le parcours des émigrants, leurs espoirs, leur travail au quotidien, et la réussite ou la défaite au bout du chemin. Il part à la recherche des gens qui ont connu son frère, qui l'ont cotoyé et qui finalement le connaissent presque mieux que sa propre famille.

Un parcours au cœur de l'Afrique, filmée depuis l'intérieur d'un bus qui cahotte sur des routes parfois défoncées. Des hommes qui parlent de leur vie, de leurs espoirs. Et au bout : le travail dans les plantations de cacao ou de café, la difficile intégration, les espoirs et désespoirs.

Tout au long du film, le réalisateur donne la parole aux membres de sa famille qui n'ont plus eu de contact depuis très longtemps. Il recrée des liens familiaux qui s'étaient perdus à cause du temps et de l'éloignement. La parole des uns rejoint celles des autres et donne un autre regard sur la réalité et la perception de chacun.

Thèmes : Emigration/ espoir, réussite, la récolte du cacao et du café au XXIème, la situation économique du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire

---

## **1. A propos du film**

1.1 "Espoir-Voyage", un documentaire de Michel Zongo, tiré de l'émission du dimanche 13 mai 2012, France Inter

**2. Économie de la Côte d'Ivoire**, un extrait d'article tiré de Wikipédia

## **3. Historique de l'émigration burkinabé en Côte d'Ivoire**

3.1 La Côte-d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais, extraits, par Reynald BLION et Sylvie BREDELOUP

## **4. La Côte d'Ivoire et « ses étrangers »**

4.2 Les frontières en Côte d'Ivoire : historique, défis et stratégie pour une meilleure régulation des flux migratoires Préparé par Dabié Désiré Axel Nassa, publié par l'OIM, extraits

4.1 La Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger, extraits

Sylvie Bredeloup, avril 2007

Source : REMI, Revue Européenne des Migrations Internationales

## **5. La production de café en Côte d'Ivoire**

5.1 Extraits du mémoire : SITUATION DE LA PRODUCTION DE CAFE EN CÔTE D'IVOIRE : CAS DU DEPARTEMENT D'ABOISSO, Etat des lieux et perspectives

Présenté par : KOUA ANDRE HUGUES GOERGES

## **6. Actualités de la production du cacao**

6.1 La production de cacao en chute, article publié Jeudi, 03 Janvier 2013 16:1, Par Jeune Afrique

## **7. Autres documents à consulter**

## **8. Questionnaire à propos du film**

## 1. A propos du film

1.1 "Espoir-Voyage", un documentaire de Michel Zongo

<http://www.franceinter.fr/emission-la-chronique-enjaillée-de-la-niece-espoir-voyage-un-documentaire-de-michel-zongo>

tiré de France Inter l'émission du dimanche 13 mai 2012

La famille Zongo est originaire de Koudougou, une ville située à 100 km à l'ouest de Ouagadougou (Burkina-Faso), sur le plateau mossi. Chez les Mossis, un proverbe dit : « **Ce n'est pas le premier né qui connaît l'éléphant, mais plutôt celui qui est allé en brousse** ». En d'autres termes : c'est celui qui est sorti de son village, qui est parti à l'aventure qui connaît la vie.

**Le grand frère de Michel Zongo, Joanny, a appliqué ce proverbe à la lettre. Un matin de l'année 1978, à l'âge de 14 ans, il a quitté Koudougou pour partir travailler dans les plantations de café et de cacao en Côte d'Ivoire.** Un pays frontalier qui faisait à l'époque figure d'eldorado dans la région et qui, même si le mythe s'est effondré, continue d'attirer les jeunes burkinabés.

**Au début, Joanny écrivait des lettres, puis plus rien pendant 18 ans.** 18 longues années pendant lesquelles Michel, qui avait 4 ans au moment où son frère aîné est parti, a attendu son retour. 18 ans pendant lesquels il a vu revenir d'autres burkinabés avec de « la monnaie » et faire la fierté de leur proches. En 1994, par un cousin de retour de Côte d'Ivoire, la famille Zongo apprend que Joanny est mort. Sans explications, sans preuves matérielles de sa disparition, Michel ne peut faire son deuil. D'ailleurs, **peut-être que Joanny est encore vivant ? Et s'il est bien mort, où a-t-il vécu, comment et avec qui ? Pour le savoir, Michel s'est rendu l'année dernière, en autocar, et pour la 1ère fois, en Côte d'Ivoire. Armé de sa caméra, il a suivi le même chemin que ceux qui émigrent, le chemin emprunté par son frère il y a 32 ans.**

Avec beaucoup de pudeur et de sensibilité, **Michel Zongo nous embarque avec lui dans sa quête-enquête. On vit, on suit ses errances, ses attentes, la nécessité pour lui de comprendre la vie et la mort de son frère afin de transmettre sa mémoire et on en redemande !!!**

De Berlin à Montréal en passant par Paris, ***Espoir-Voyage*** réjouit les festivals depuis le début de l'année. Il sera bientôt édité en DVD et disponible dans toutes les médiathèques de France.

## 2. Économie de la Côte d'Ivoire

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Économie\\_de\\_la\\_Côte\\_d'Ivoire](http://fr.wikipedia.org/wiki/Économie_de_la_Côte_d'Ivoire)

L'économie de la Côte d'Ivoire, avec un PIB par habitant qui s'élève à 1 600 USD en 2011 fait partie des économies en voie de développement. L'indice de pauvreté atteint 48,9 % en 2008.

Depuis l'instauration du commerce triangulaire lors des premiers contacts avec les explorateurs, l'économie est dominée par l'exportation de produits dits de rente, en particulier le café et le cacao, pour lesquels la Côte d'Ivoire occupe les premiers rangs sur le plan mondial. Si l'économie ivoirienne repose à titre principal sur le secteur agricole que favorise un climat chaud et humide, l'apport de l'industrie au PIB est évalué à 20 % et celui du secteur tertiaire à 50 %. La Côte d'Ivoire possède de plus quelques réserves de pétrole non négligeables pour son économie. Elle possède aussi quelques ressources minières mais dont la production reste très mineure. Elle produit en outre de l'électricité, dont une part est revendue aux pays voisins.

Les progrès constatés au cours des quinze premières années de l'indépendance ont fait place à une longue période de récession, favorisée par la chute des cours mondiaux des matières premières agricoles (café-cacao) et aggravée par divers facteurs dont la crise politico-militaire déclenchée en 2002.

La Côte d'Ivoire reste toutefois un poids économique important pour la sous-région ouest-africaine : elle représente 39 % de la masse monétaire et contribue pour près de 40 % au PIB de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

La monnaie du pays est le franc CFA, dont la parité avec l'euro est fixe (1 euro = 655,957 francs CFA).

## 3. Historique de l'émigration burkinabé en Côte d'Ivoire

### 3.1 La Côte-d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais, extraits, par Reynald BLION et Sylvie BREDELOUP

Source : *document en pdf, pour avoir l'intégralité de l'article, taper le titre et nom des auteurs dans Google*

#### Introduction

Aujourd'hui, avec plus de 3 millions d'étrangers dont 1,8 millions d'immigrants (Zanou, 199 I), la Côte-d'Ivoire constitue le premier pays d'immigration d'Afrique de l'Ouest. Le durcissement des politiques migratoires dans les pays d'immigration voisins (Ghana,

Nigeria), combiné à la recrudescence des troubles politiques (Liberia, Sierra Leone), a contribué à faire de la Côte-d'Ivoire la principale zone réceptrice de la sous-région. De plus, la forte croissance de l'activité économique ivoirienne dans les années soixante-dix a constitué un puissant facteur d'appel.

Mais la présence étrangère en Côte-d'Ivoire n'est pas récente ; sa visibilité s'est seulement accentuée au fil des années. On comptait 17 % d'étrangers en 1965, 22 % en 1975 et 28 % en 1988. La Côte-d'Ivoire a opté pour le droit du sang plutôt que le droit du sol. En effet, le code ivoirien de la nationalité précise qu'est ivoirien tout individu né en Côte d'Ivoire sauf si ses deux parents sont étrangers (art. 6) et tout individu né hors de Côte-d'Ivoire d'un parent ivoirien (art. 7). Si la nationalité ivoirienne peut aussi s'acquérir par déclaration (art. 17 à 23) ou par décision de l'autorité publique (art. 24 à 33), naître sur le sol ivoirien ne donne pas droit automatiquement à la nationalité ivoirienne. Dans ce contexte juridique, les arrivées toujours aussi nombreuses des migrants jointes à la croissance du nombre des enfants de primo-migrants nés en Côte-d'Ivoire expliquent que ces hommes et ces femmes appelés confusément « étrangers » représentent aujourd'hui plus du quart de la population ivoirienne (RGPH, 1988).

De toute évidence, l'existence d'un « seuil » quantitatif à partir duquel la qualité des relations serait altérée n'a jamais été démontrée, ou alors comme le faisait remarquer Y.-A. Fauré (1982 : 81) « En Côte-d'Ivoire, les fameux seuils de tolérance ont déjà explosé depuis longtemps. » Le discours politique s'est aussi modifié sous l'effet de la cohabitation et de la crise prolongées. « Plus de quatre millions sur les douze millions que nous sommes sont des étrangers. Il y a un seuil de tolérance à ne pas dépasser selon les normes internationales. Il y a longtemps que nous avons dépassé ce seuil. Il faut être attentif à ce seuil ». Les actes ont suivi : généralisation de la politique d'ivoirisation, imposition de la carte de séjour pour tous les étrangers même citoyens de la CEDEAO, émeutes anti-ghanéennes. Et dans le même temps, les communautés étrangères ont réagi. L'accélération des retours ou les réorientations migratoires sont les signes d'une circulation accrue ou à tout le moins encore plus visible.

Deux communautés retiendront notre attention : les communautés burkinabè et sénégalaise. La première, forte de 1.5 millions de personnes, est la communauté étrangère la plus importante en Côte-d'Ivoire (RGPH, 1988). La seconde, bien que regroupant à peine 40 000 personnes (RGPH, 1988), constituerait pourtant une des plus importantes communautés sénégalaises à l'étranger, voire la plus importante.

Lieu de transit ou zone de refuge, espace de vie ou de travail, quelle place a occupé et occupe encore la Côte-d'Ivoire dans les stratégies migratoires, professionnelles des Burkinabè et des Sénégalais ? Pour ceux qui ont choisi de partager un temps le même espace de vie que les Ivoiriens de souche, comment s'opère la cohabitation ?

## **Migration africaine et colonie française**

Si la migration de ces deux communautés vers la Côte-d'Ivoire date de la colonisation, elle renvoie cependant à des logiques et contextes totalement différents.

### *Les pionniers sénégalais : des tirailleurs démobilisés et des marabouts*

La migration des Sénégalais a été engagée dès 1880. Originaires des « quatre communes » et donc citoyens français, les pionniers sont des <<tirailleurs>> venus accomplir leur service militaire dans un autre territoire français. C'est, en effet, l'époque des expéditions Marchand et Monteil.

Une fois démobilisés, ils décident de s'installer durablement dans la forêt ivoirienne et demeurent à proximité de leurs anciennes garnisons, situées le plus souvent sur le littoral atlantique. C'est ainsi que la colonie sénégalaise de Bassam - la plus importante du pays - regroupe 300 personnes en 1913. Ce sont surtout des Wolof mettant à profit les connaissances acquises dans la maçonnerie, la menuiserie ou la boulangerie lors de leur expérience militaire. Contrairement à certaines idées répandues, ils sont peu nombreux à avoir travaillé dans l'administration coloniale. Les *Toucouleui*; quant à eux, ont préféré rentrer au pays (Triaud, 1974). Ceux qu'on rencontre sont, pour l'essentiel, des marabouts dont le parcours migratoire a été influencé par la propagation de l'islam. Ils enseignent d'abord le Coran avant de s'installer comme traitants ou planteurs. Leur rayonnement spirituel dépasse d'ailleurs largement la seule communauté sénégalaise. Ils sont les premiers à avoir institué la prière publique dans le pays et à avoir construit des mosquées dans le Sud-Est.

### *1889-1945 : deuxième vague sénégalaise et première vague burkinabé*

La colonie française contribue fortement à la deuxième vague d'immigration sénégalaise en recrutant des employés de maisons de commerce déjà expérimentés (1889-1939). Gérants de magasins ou chefs de succursales à Saint-Louis, Gorée, Dakar, les commerçants sénégalais traitent avec les Français depuis 1920. Mais l'effondrement des cours de la gomme puis l'installation des comptoirs de grandes maisons coloniales, à l'intérieur même du Sénégal, ont précipité la chute de cette bourgeoisie commerçante qui, pour éviter la disparition totale, est contrainte à l'exil (Zie & Vrih, 1992). Les uns se mettent au service des commerçants français, les autres à leur compte. Entre 1900 et 1930, sur les 85 commerçants sénégalais répertoriés sur les listes électorales de la Chambre de Commerce, 45 sont des commerçants libres. Ils profitent à la fois de la relative prospérité économique de la nouvelle colonie et de leur citoyenneté française. D'abord collecteurs en brousse, ils achètent les « produits du crû », palmistes, bois, caoutchouc quand ils n'intègrent pas le

commerce interafricain, ouvrant la route maritime de la kola à destination du Sénégal dès 1920, précédant les *Dioulu* dans ce négoce et concurrençant les autochtones dans le trafic de sel. Avant que les Européens ne créent leurs propres succursales en brousse (1930), les Sénégalais constituent leurs principaux intermédiaires dans cette chaîne de domination indirecte des échanges.....

La migration des Burkinabè est plus tardive. Le territoire de la Haute-Volta a été créé en 1960 à l'initiative des autorités françaises, devenant rapidement un réservoir de main-d'oeuvre pour la colonie voisine sous peuplée.

Déjà, en 1891, Crozat écrivait « les Mossi sont trop denses pour une terre ingrate. Il y a là un capital directement exploitable » (Coulibaly, 1986 : 73). L'extension des cultures de rente (café, cacao) et la construction des infrastructures indispensables à leur écoulement (ligne ferroviaire Abidjan - Ouagadougou, routes et pistes) supposaient une mobilisation importante des forces de travail que, seule, la Côte-d'Ivoire ne pouvait fournir, alors que la population burkinabè, avec plus de trois millions d'habitants, représentait plus du quart de la population de l'AOF (Coulibaly, 1986 : 84). L'impôt de capitation et le recours aux prestations (journées de travail dues par chaque indigène à l'administration) puis au travail forcé figurent parmi les premières mesures prises par la métropole. Elles ont provoqué l'émergence de deux principaux mouvements de population burkinabè vers l'extérieur, témoins de leur résistance et des contradictions entre objectifs et pratiques de la politique coloniale. A cette époque, le Ghana (*Gold Coast*) devient la première destination des Burkinabè. En 1925 (Condé, 1978 : 22), trois émigrés sur quatre se rendent dans ce pays.

Ils espèrent ainsi pouvoir obtenir auprès de la colonie britannique, plus facilement qu'en Côte-d'Ivoire, le revenu monétaire nécessaire à l'acquittement de l'impôt par la vente de leur force de travail. La « collecte » de cet impôt provoqua par la suite une véritable fuite des Burkinabè vers la *Gold Coast*. Les individus essayèrent ainsi d'échapper aux brutalités pratiquées par les administrateurs coloniaux sur la population locale. Les individus fuyaient certes le poids de l'impôt qui augmentait de plus en plus, mais ils fuyaient beaucoup plus la manière de collecter cet impôt » (Coulibaly, 1986 : 81). Pour contrer cette fuite massive des Burkinabè vers la colonie britannique et recruter plus largement la main-d'oeuvre nécessaire à la réalisation de leurs propres projets en Côte-d'Ivoire, les autorités françaises décrètent en 1932 le démembrement de la Haute-Volta.

Priorité est donnée au développement de la Côte-d'Ivoire. En étant placés sous la même autorité administrative, les Burkinabè doivent alors se soumettre aux besoins de la colonie ivoirienne. A partir de 1938, l'administration britannique tente d'aller à l'encontre de cette évolution en proposant un salaire plus attractif à une main-d'oeuvre externe. Mais rien n'y fera, dix ans plus tard, ce sont deux émigrés sur trois qui se rendent en Côte-d'Ivoire

(Condé, 1978 : 22).....

### *1946 : coexistence d'un recrutement organisé et d'une migration libre burkinabè*

A cette époque, la migration massive des Burkinabè vers la Côte d'Ivoire se confirme. Ni l'abolition du travail forcé à l'initiative du député Houphouët-Boigny, ni la reconstitution de la Haute-Volta au lendemain de la deuxième guerre mondiale ne parviennent à atténuer l'expansion de ces déplacements. Originaires pour l'essentiel du pays *Mossi*, les Burkinabè sont d'abord orientés vers les grands chantiers (réseau routier et ferroviaire).

Par la suite, ils sont employés comme manoeuvres agricoles dans les plantations du Sud-Est du pays (Adzopé, Aboisso). La création du SIAMO (Syndicat Interprofessionnel d'Acheminement de la main-d'oeuvre) en 1951 prend alors le relais du recrutement par démarchage direct dans les villages de la main-d'oeuvre burkinabè. Le SIAMO a permis le recrutement de 230000 Burkinabè durant les sept années de son existence. Et c'est ainsi qu'en 1960, pour 100 émigrés résidant au Ghana, ils sont 220 en Côte-d'Ivoire (Condé, 1978: 22).

<<Au fur et à mesure que l'administration coloniale a réussi à organiser l'espace burkinabè (...), (les sociétés africaines) devenaient de moins en moins autonomes dans leur production et de plus en plus dépendantes financièrement de l'extérieur. (...) La mobilité des Burkinabè est alors devenue "volontaire" ou "libre" ou "moderne" (Cordell *et al.*, 1989 : 75).

Autrement dit, les Burkinabè, originaires du pays *Mossi* mais aussi des régions de l'Ouest, perpétuent les premières migrations "forcées" en s'engageant "librement" ou directement auprès des planteurs ivoiriens ou européens.>>

### **Boom économique, explosion migratoire et montée du nationalisme**

Au lendemain des indépendances (1960) les ressortissants français du Sénégal ou de la Haute-Volta, indigènes au même titre que les Ivoiriens, deviennent juridiquement des <<étrangers >> par le code ivoirien de la nationalité.

Cinq ans plus tard, les tentatives d'Houphouët-Boigny visant à instaurer le principe de la double nationalité entre la Côte-d'Ivoire et les pays du Conseil de l'Entente (Côte-d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta et Niger) sont contestées par le parlement ivoirien. Reflets de l'opinion publique, les députés craignent en effet le retour des cadres béninois sur la scène administrative ivoirienne. Leur mécontentement, signe d'une xénophobie latente, n'a pas cependant enrayer le mouvement des ressortissants ouest-africains vers la Côte-d'Ivoire. La stratégie ivoirienne de développement fondée sur l'économie de plantation repose sur l'emploi d'une main-d'oeuvre importante, impossible à recruter parmi les seuls Ivoiriens. L'extraversion de l'économie ivoirienne ne peut alors se passer d'une politique migratoire libérale. Les recettes issues du secteur agricole ont permis le financement de l'ensemble des

activités économiques et offert suffisamment de débouchés et d'opportunités pour qu'étrangers et Ivoiriens puissent coexister professionnellement. En outre, au boom économique ivoirien s'oppose l'apparente stagnation des économies sénégalaise et burkinabè ainsi que la dégradation de la situation ghanéenne...

#### *Migration de travail et migration familiale burkinabè*

90 % des Burkinabè justifient leur migration en Côte-d'Ivoire par la recherche d'un travail rémunéré (Cordel *et al.*, 1989 : 101). Au Burkina Faso, malgré le développement des cultures de rente (coton, sucre) à l'Ouest et des activités en milieu urbain (Ouagadougou et Bobo Dioulasso), les possibilités d'emploi salarié restent plus réduites qu'en Côte d'Ivoire. Enfin, à ces causes économiques s'ajoutent des raisons d'ordre culturel et social. En plaçant le mariage et l'accession à la terre sous la dépendance des aînés, l'organisation traditionnelle mossi incite les jeunes à migrer (Boutillier *et al.*, 1977 : 371).

L'émigration internationale des Burkinabè prend peu à peu un nouveau visage. L'installation en Côte-d'Ivoire se prolonge. En 1975, toutes classes d'âge confondues, la durée moyenne de migration est de quatre ans et demi alors que pour les plus de 30 ans, elle atteint six ans et demi (Trouve, Bressat, 1982 : 250).

Autre changement : au sein de la population migrante, le nombre des femmes a été multiplié par deux entre 1960 et 1975. A cette date, un migrant sur trois est de sexe féminin. Les femmes accompagnent ou rejoignent leur mari en migration : plus de 95 % des migrantes sont mariées (RGP- **HV**, 1975). La proportion des enfants parmi les migrants a aussi considérablement augmenté : en 15 ans, elle est passée de 10 à 25 %. Ces caractéristiques traduisent le passage d'une migration de travail internationale, individuelle et masculine à une migration internationale << familiale >>, apparemment plus proche d'une migration de peuplement.

A leur arrivée en Côte-d'Ivoire, plus de trois migrants sur quatre s'emploient comme manoeuvres agricoles dans les plantations (Boutillier *et al.*, 1977 : 373). Mais à mesure que dure la migration, le statut et le type d'emploi occupé par les migrants burkinabè se modifient. En effet, après cinq ans de migration, ils sont environ 20 % à s'employer dans l'industrie ou l'artisanat et plus de 24 % dans les services (Trouve, Bressat, 1982 : 254). L'augmentation du niveau de vie générée par la croissance économique a créé de nouveaux besoins et donc de nouvelles activités, notamment dans les services urbains. Quant aux Burkinabè qui restent dans l'agriculture, ils sont de plus en plus nombreux à exploiter leur propre plantation. Or la politique agricole ivoirienne a entraîné la disparition des réserves de terres à défricher dans le Sud-Est et a attribué à la terre une valeur marchande dans cette région. Alors, pour s'installer à leur compte, les Burkinabè se déplacent vers le Sud-Ouest du

pays, zone encore peu valorisée et qui tend à devenir un véritable front pionnier. A titre d'exemple, en 1975, les Burkinabè sont 25 fois plus nombreux qu'en 1971 dans la région de Soubré (Martinet, 1975 : 8) et sont devenus, pour plus de la moitié d'entre eux, des chefs d'exploitation s'appuyant sur une main-d'oeuvre quasi exclusivement familiale. Les Burkinabè se sont donc dispersés dans l'espace ivoirien. En 1975, ils sont 40 % (Zachariah, 1978 : 19) à vivre en milieu urbain, la capitale accueillant plus des deux tiers de cette population. De plus, aux régions traditionnelles d'accueil que sont celles du Sud (Aboisso, Agboville) et de l'Est (Abengourou) viennent s'ajouter celles du Centre (Dimbokro, Bouaflé) et du Centre-Ouest (Daloa, Gagnoa).

Au cours des années soixante et soixante-dix, le <<miracle ivoirien >> s'accompagne d'une explosion démographique, liée pour grande partie à l'arrivée massive des étrangers ouest-africains. Mais au-delà de ce descriptif rapide des caractéristiques de la migration, que peut-on dire de la manière dont s'organisent ces mouvements de population ? S'agit-il de réseaux structurés autour de solidarités villageoises, familiales, ethniques, religieuses ou encore cette migration relève-t-elle d'une démarche individuelle? Enfin, comment ces mouvements articulent-ils villes et campagnes?...

#### *Réseaux ou chaînes migratoires burkinabè ?*

La présence des Burkinabè sur l'ensemble du territoire ivoirien et dans tous les secteurs de l'économie offre au futur migrant une grande liberté d'accès au sol ivoirien et facilite son insertion professionnelle. Beaucoup vont jusqu'à affirmer qu'il *est plus facile de migrer en Côte-d'Ivoire qu'à l'intérieur de son propre pays*. L'existence d'entités géographiques (villages, quartiers) en Côte-d'Ivoire portant le nom de villages burkinabè témoigne de l'intégration de cette population. Les exemples abondent en ce sens : Koudougou dans la région de Bouaflé, Ramongo, quartier de Vavoua ou bien le petit Ouaga dans la commune abidjanaise des Deux plateaux. En ces lieux, les chefs de la communauté burkinabè, désignés en fonction de leur ancienneté d'installation, constituent de véritables relais d'information autant pour les autorités ivoiriennes et burkinabè que pour le migrant fraîchement arrivé. C'est par leur intermédiaire que ce dernier pourra retrouver un responsable de sa communauté, un membre de son clan, de sa famille.

Cette organisation rend possible une migration spontanée vers la CÔted'Ivoire.

Avant de quitter le pays, le migrant obtient un appui financier des membres de sa famille en vue de son déplacement. A son arrivée sur le sol ivoirien, c'est également un membre de son groupe familial qui devient son tuteur, lui offrant nourriture, hébergement, le temps de son installation. Le tuteur peut aussi l'aider à trouver du travail par les contacts noués au cours de son séjour auprès des Burkinabè. Mais une fois son insertion professionnelle et résidentielle réalisée, c'est le nouveau migrant qui fournira, à son tour, aide et soutien aux

suiuants. Dans cette migration en cascade ou bien dans cette chaîne migratoire, chacun à la suite de l'autre joue un rôle dans l'accueil et l'assistance des nouveaux arrivés. En effet, ce n'est pas toujours la même personne qui assure à la fois l'accueil et l'hébergement du nouvel arrivé. Ces migrations s'appuient sur des structures familiales, parfois villageoises, mais rarement ethniques ou religieuses. Ces réseaux apparaissent ouverts dans le sens où ils n'obligent pas le migrant à rester dans un même univers social et économique tout au long de son séjour en Côte-d'Ivoire. Celui-ci peut multiplier ses contacts au sein et en dehors de sa communauté d'appartenance.

Il peut aisément changer de lieu de résidence ou d'activité au gré des opportunités qui lui sont offertes, jouer sur son statut de primo migrant ou de Burkinabè de deuxième génération, né en Côte-d'Ivoire.

Mais au-delà de ces déplacements spontanés qui débouchent sur une intégration individuelle, d'autres migrants, dépendants, se rendent en Côte-d'Ivoire à la demande d'un membre de leur famille déjà installé. Ce dernier prend en charge les frais de transport, d'hébergement et offre un travail dans le cadre de sa plantation ou le plus souvent propose un apprentissage dans son atelier. La migration fonctionne alors comme une entreprise familiale. Elle permet à la concession d'origine de multiplier les lieux géographiques de production et les sources de revenus. Les envois réguliers de fonds à la famille restée au village participe de cette organisation. Ils sont le fait des individus ou de collectifs familiaux, mais apparaissent très rarement communautaires.

Quand une solidarité collective existe, elle s'exprime par le biais des associations de ressortissants fondées sur une base régionale ou villageoise.

Cette solidarité se concrétise par une cotisation permettant d'offrir un soutien ponctuel à un membre de la communauté en difficulté en Côte d'Ivoire.

Créées dans les années soixante, ces associations connaissent actuellement de profondes restructurations. Elles reposent souvent sur un ou plusieurs individus, véritables catalyseurs de ces groupes. Le départ à la retraite ou le licenciement de l'une de ces personnes, entraînant un retour au pays, ou une simple volonté de se retirer des affaires communautaires, et une association peut alors être mise en sommeil. Elles subissent aussi le contrecoup des changements politiques récents au Burkina (période révolutionnaire puis de rectification), adoptant généralement une attitude de repli, voire de méfiance à l'égard des nouveaux pouvoirs politiques.

L'importance des immigrés de deuxième génération dans la communauté burkinabè se traduit également par un éloignement accru vis-à-vis du pays, et plus particulièrement de la région d'origine des parents.

Ces différents éléments contribuent à expliquer que rares et difficiles sont les collectes de fonds organisées en vue de réaliser des équipements ou des infrastructures bénéfiques à

l'ensemble du village au Burkina Faso...

## **4. La Côte d'Ivoire et ses « étrangers »**

**4.1 Les frontières en Côte d'Ivoire : historique, défis et stratégie pour une meilleure régulation des flux migratoires** Préparé par Dabié Désiré Axel Nassa, publié par l'OIM 2009, extraits du dossier à télécharger

<http://www.iomdakar.org/profiles/fr/content/documents-thematiques-cote-divoire>

### **Les fondements de la mise en place de frontière ivoiro-burkinabé**

Le tracé de la frontière ivoiro-burkinabé, autrefois (Haute-Volta) a connu plusieurs phases. Les pays appelés Haute-Volta et Côte d'Ivoire étaient à l'intérieur d'une vaste fédération dénommée Afrique Occidentale Française (A.O.F.). En 1893, après que la colonie de la Côte d'Ivoire fut proclamée et que les frontières avec les Etats voisins anglophones (Ghana 1905, Libéria 1907) furent institutionnalisées, celles d'avec les autres Etats sous domination française connaissent des fortunes diverses. Ainsi, en 1932, la carte administrative de la Côte d'Ivoire fut fortement modifiée par un décret datant du 5 septembre qui supprimait la colonie de la Haute-Volta, démembrait son territoire et le répartit entre les trois colonies voisines que sont le Soudan (actuel Mali), le Niger et la Côte d'Ivoire. Cette mesure annule la création tardive de la Haute-Volta en 1919 (décret du 1<sup>er</sup> mars) à partir de territoires prélevés à l'ancienne colonie du Haut Sénégal et Niger. Les motifs de cette décision paraissent d'ordre économique. En effet, en 1936, après une réorganisation de la carte administrative de la Haute-Volta, le gouverneur découvre la grande misère des chefs de l'ex Haute-Volta. Depuis dix ans, le montant de leur solde à la participation de la construction de la colonie n'a pas varié : 233 400 francs contre 616 680 francs aux chefs du centre et du sud de la côte d'Ivoire, pourtant moins nombreux. Cette prise de conscience est largement tributaire de la pression des milieux d'affaires en Côte d'Ivoire, soucieux d'obtenir le concours des chefs traditionnels pour l'accès à la main d'oeuvre des cercles densément peuplés du nord.

Ainsi, tout se passe à partir de 1933 comme si la force de travail était devenue le produit d'exportation prioritaire de l'ex Haute-Volta. L'administration redouble d'efforts pour détourner de la Gold Coast (actuel Ghana) les migrations de travail en direction du centre et du sud de la Côte d'Ivoire ou au Soudan, vers le delta intérieur du Niger. En Côte d'Ivoire, la création de villages de colonisation voltaïque s'inscrit dans le plan du détournement de la main d'oeuvre de Gold Coast. Il s'agit de petit Ouaga et Koudougou en plein centre de la Côte d'Ivoire. Ces noyaux de peuplement permanent ont pour objectif d'attirer des migrants saisonniers. La Côte d'Ivoire est ainsi agrandie de la partie la plus importante de la colonie supprimée qui regroupe la majorité de la population, l'essentiel des ressources et représente approximativement les deux tiers de sa propre superficie. Sur le plan administratif, les territoires rattachés constituent huit cercles (Batié, Gaoua, Bobodioulasso, Dedougou, Koudougou, Ouagadougou,

Kaya, Tarkodogo) et comptent deux communes mixtes (Ouagadougou et Bobo Dioulasso). Mais la loi du 4 septembre 1947 rétablit la colonie de Haute-Volta ; la région de Haute Côte d'Ivoire disparaît et la Côte d'Ivoire retrouve au nord-est ses frontières de 1932 (voir carte 2).

## **4.2 La Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger, extraits**

Sylvie Bredeloup ; REMI, avril 2007

Source : <http://remi.revues.org/461#tocto1n3>

### Réactivation des revendications d'autochtonie par temps de crise

#### Révision profonde de l'arsenal juridique

##### • Une première étape : l'« ivoirisation » des emplois

27- L'épuisement progressif des réserves forestières provoqué par l'avancée des fronts pionniers ainsi que la chute des cours mondiaux du café et du cacao, répercutée sur les prix d'achats garantis aux producteurs ivoiriens, compromettent sérieusement l'avenir du modèle de développement extensif adopté par la Côte d'Ivoire et participent à la réduction drastique des ressources extérieures, nécessaires au financement de l'activité économique. Les premières répercussions de cette crise se font sentir sur le marché de l'emploi urbain, précisément au moment d'une explosion démographique caractérisée par l'arrivée massive d'étrangers africains. Dans les secteurs privés secondaires et tertiaires, les licenciements augmentent et les revenus se réduisent à compter des années 1980. Lancée à partir de 1975 dans la sphère administrative et excluant d'abord les étrangers africains de l'accès à l'office de la main-d'œuvre, la politique d'ivoirisation s'est systématisée dix ans plus tard à l'ensemble des secteurs de l'activité économique et des catégories socioprofessionnelles. Elle accentue la pression sur les étrangers en leur interdisant, de fait, de pouvoir obtenir un emploi dans le secteur « moderne » de l'économie. Parallèlement, l'État ivoirien cesse d'octroyer des bourses d'études aux enfants d'immigrés.

28- Seul secteur ouvert encore sans restriction aux étrangers : l'économie informelle. Mais là encore, la crise économique et les politiques d'ajustement structurel successives ont ébranlé les représentations du monde social. Le « réalisme économique » tend à remplacer les investissements statutaires dans les projets de vie des Ivoiriens (Vidal, 1997). L'institution scolaire n'est plus considérée comme l'instrument le plus efficace pour assurer la mobilité sociale (Proteau, 1997) et les jeunes déscolarisés d'Abidjan notamment en viennent à accepter des emplois salariés peu qualifiés, des activités artisanales exercées majoritairement par des étrangers et des femmes<sup>20</sup>. Les uns après les autres, les Ministres ivoiriens de l'emploi ont lancé des programmes de création d'emplois et de micro entreprises

dans le secteur informel visant à combattre le chômage de leurs compatriotes. En mai 2000, Laurent Dona Fologo, ex-ministre chargé de l'intégration nationale sous Bédié et secrétaire général du PDCI, parrainant une promotion d'un centre de formation professionnelle, a exhorté ses filleuls à investir davantage les secteurs porteurs de l'artisanat, stigmatisant l'étranger : « *Il n'y a plus de place à la fonction publique, le mot « commis » a disparu de notre vocabulaire ivoirien... Nous en avons assez de ces artisans qui ne sont tous qu'étrangers* »<sup>21</sup>. Sur les nouveaux marchés reconstruits d'Abidjan, des quotas d'étrangers sont institués pour favoriser la conversion au petit commerce des Ivoiriens (Bertoncello, Bredeloup, 2002).

#### **• Le séjour en Côte d'Ivoire n'est plus un droit pour les étrangers**

29- Le 14 octobre 1991, prenant pour prétexte la lutte contre l'insécurité, le gouvernement ivoirien impose la carte de séjour à tous les étrangers de plus de 16 ans installés sur son territoire, même citoyens de la CEDEAO, violant les accords de libre circulation établis entre les pays signataires et montrant le caractère inopérant de cette supra citoyenneté <sup>22</sup>.

30- Pour la première fois en Côte d'Ivoire, le principe du séjour n'est plus reconnu comme un droit. Cette mesure a pourtant longtemps été différée. Envisagée dès 1985, précisément au moment où les pays membres de la CEDEAO et, parmi eux la Côte d'Ivoire, s'étaient mis d'accord pour reconnaître à tout citoyen de la communauté, outre le droit de circuler d'un pays à l'autre sans visa, le droit de résider, elle prit effet un an après que les Africains non-Ivoiriens furent conviés aux premières élections présidentielles multipartites. Délivrée pour un an renouvelable et exigée systématiquement pour toute formalité administrative, la carte de séjour a introduit une nouvelle discrimination entre les étrangers : les ressortissants de la CEDEAO, les autres Africains et les étrangers non-Africains payant un droit de séjour différent sur le territoire ivoirien. En 2002, les ressortissants de la CEDEAO sont priés de déboursier 35 000 francs CFA en une seule fois contre la délivrance d'une carte valable 5 ans (Loi n°2002-03 du 03/01/2002).

#### **• Les étrangers sont exclus de la citoyenneté et du droit de suffrage**

31- Si l'article 5 de la constitution ivoirienne réservait le droit de vote aux seuls Ivoiriens<sup>23</sup> et faisait donc de la nationalité la condition juridique et substantielle de la citoyenneté, dans la pratique, depuis 1960, les ressortissants de la CEDEAO avaient toujours pu voter. Et un article de la loi électorale de 1980 accordait même le droit de vote aux non-Ivoiriens d'origine africaine inscrits sur les listes électorales. Le PDCI avait d'ailleurs pu asseoir sa souveraineté grâce au soutien des populations burkinabè en particulier et la réélection d'Houphouët-Boigny en 1990 avait été rendue possible précisément, en grande partie, grâce au vote des étrangers. À l'instar de Solan ou de Clithène dans la Grèce Antique,

Houphouët-Boigny avait essayé de renforcer son électorat en augmentant le nombre de citoyens, de naturalisés entrant dans sa clientèle.

32- À l'heure du multipartisme, Henri Konan Bédié, chef de l'État ivoirien (successeur constitutionnel) entendait bien pérenniser cette stratégie électorale : « *Notre position au PDCI-RDA est claire. Nous n'allons pas retirer le droit de vote à des gens qui depuis 1945 votent en Côte d'Ivoire. Il n'en est pas question* »<sup>24</sup>. Le gouvernement proposa donc la mise en conformité de cette pratique avec les textes constitutionnels et, dans le même temps, incita les étrangers à prendre la nationalité ivoirienne anticipant ainsi sur une remise en question pressentie de cette proposition<sup>25</sup>. Le projet de loi fut déposé au printemps 1994 ; accordant le droit de vote aux « *non-nationaux ressortissants de la CEDEAO en application du protocole portant citoyenneté de la communauté et inscrits sur la liste électorale* », il fut très mal accueilli par les partis de l'opposition qui accusèrent le gouvernement de vouloir violer la constitution. Rendant les étrangers responsables du maintien du PDCI au pouvoir, l'opposition ne ménagea pas les communautés étrangères, les taxant de « bétail électoral ». De toute évidence, en stigmatisant les non-nationaux comme étrangers, l'institution préalable de la carte de séjour avait déjà rendu caduque leur citoyenneté ivoirienne.

33- Respectant la constitution et limitant donc le droit de vote aux seuls Ivoiriens<sup>26</sup>, un second projet de loi fut ratifié par les parlementaires. Parallèlement, une polémique s'installa autour de l'attribution massive de cartes d'identité ivoirienne à des étrangers. « *Ce bradage de la nationalité ivoirienne* » est un thème récurrent dans l'histoire du pays ; cinq ans et un coup d'État plus tard, le FPI dénonçait la distribution depuis 1990 de cartes d'identité à des étrangers et la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) préconisait, de son côté, la vérification de toutes les cartes d'identité avant l'élection présidentielle. En 2002, une procédure dite « d'identification sécurisée » est mise en place.

## **5. La production de café en Côte d'Ivoire**

### **5.1 Extraits du mémoire : SITUATION DE LA PRODUCTION DE CAFE EN CÔTE D'IVOIRE : CAS DU DEPARTEMENT D'ABOISSO**

#### **Etat des lieux et perspectives**

Présenté par : KOUA ANDRE HUGUES GOERGES, 2007

Source : [http://www.memoireonline.com/10/07/663/m\\_situation-production-cafe-cote-d-ivoire-aboisso0.html](http://www.memoireonline.com/10/07/663/m_situation-production-cafe-cote-d-ivoire-aboisso0.html)

## **INTRODUCTION GENERALE**

### **1. Contexte de l'étude**

Durant les vingt ans qui ont suivi son indépendance, la Côte d'Ivoire a pu se hisser parmi les pays en voie de développement à revenu intermédiaire. Le PIB a ainsi connu une augmentation en terme réel de 7% par an durant les années 60 et 70 (GLOUNAHO, 2000).

Cette croissance économique a été essentiellement le fait du secteur agricole, qui a représenté plus de 30% du PIB et employé plus de 50% de la population active (LMC, 1997.). Pendant cette période de croissance (1960 à 1980), la performance de l'agriculture a été due principalement au café et au cacao qui ont représenté jusqu'à la fin des années 1980, 60% des exportations totales et 90% des exportations agricoles en Côte d'Ivoire (CIRAD, 1996).

Les exportations du café en particulier occupent la troisième place en valeur des exportations ivoiriennes de produits agricoles derrière le cacao et le coton fibre. Ces exportations se chiffrent à environ 100 milliards de FCFA par an (BNETD, 2005). De plus, la culture du café emploie environ 380 000 planteurs qui gèrent environ 1 200 000 ha de plantations dont 600 000 ha en production (RNA, 2001).

Le développement de la caféiculture a été possible grâce à l'intervention de l'Etat qui, dès les premières années de l'indépendance, a mis en place de nombreuses structures et sociétés d'appui au secteur agricole...

Au début des années 80, la caféiculture en Côte d'Ivoire a connu, une situation difficile du fait de la baisse continue des cours sur le marché international. Cette baisse des cours du café a entraîné une forte réduction des revenus des producteurs, mais aussi des recettes du pays.

Face à cette situation, l'Etat Ivoirien, avec le soutien des bailleurs de fonds, a entrepris au début des années 90, des réformes visant à libéraliser les différents secteurs de son économie et en particulier les filières café et cacao. Ces réformes ont abouti en janvier 1998 à la libéralisation totale de la filière café. Le but de la libéralisation était le désengagement de l'Etat de la gestion de la filière et d'en améliorer la compétitivité afin de permettre aux paysans de percevoir une plus grande part du prix de vente de leurs produits. Après la libéralisation, la gestion de la filière café (ainsi que celle du cacao) a été confiée à un ensemble de structures. Ce sont : la Bourse du Café et du Cacao (BCC), l'Autorité de Régulation du café et du cacao (ARCC), le Fond de régulation et de Contrôle (FRC), le Fonds de Développement et de Promotion des Activités des Producteurs de Café et de

Cacao (FDPCC), le Fonds de Garantie des Coopératives Café Cacao (FGCCC).

## 2. Problématique

La Côte d'Ivoire produit principalement le café Robusta et en est le troisième exportateur africain. La production de café a évolué de façon erratique depuis les années 50 jusqu'aujourd'hui. En effet, entre les années 50 et le début des années 60, la production de café a connu une hausse de plus de 10% par an. Elle a atteint une moyenne de 260 000 tonnes durant les années 70 et au début des années 80, elle a commencé à chuter (LMC, 1997). L'offre annuelle, qui était de 239 000 tonnes en 1980, est passée au-dessous de 180 000 tonnes au début des années 90, soit une baisse de 25%.

En effet, face à la baisse continue du prix du café, la réaction des paysans dans un premier temps, a consisté à accroître les superficies afin de réduire les pertes de leurs revenus. Cela s'est fait par la création de nouvelles plantations au détriment de la forêt primaire (NYEMECK et al. ,2001). La chute du prix persistant, de nombreux paysans ont dans un deuxième temps ont substitué leurs plantations de café au profit d'autres cultures jugées plus rentables et plus sûres (cacao, palmier à huile, hévéa). Par ailleurs, ceux qui ont continué à produire ont réduit l'entretien des plantations et suspendu les investissements nouveaux, avec pour conséquence la chute des rendements et donc de la production de café.

Durant la seconde moitié des années 90, à la faveur d'une remontée des cours du café, le volume global de la production ivoirienne a connu une légère baisse pour se situer autour de 150 000 tonnes. Pendant la campagne 1999/2000, elle a atteint le niveau record de 365 000 tonnes, soit son niveau le plus élevé depuis 20 ans. Cette forte production a coïncidé sur le plan international, avec l'entrée en production des plantations indonésiennes et vietnamiennes. Le marché international a enregistré un excédent de l'offre de café par rapport à la demande avec pour conséquence la chute des cours mondiaux. Cet effondrement des prix est venu redoubler les difficultés de la filière café dont les producteurs étaient en crise depuis plusieurs années. Cette situation a été accentuée par la crise politico militaire que connaît la Côte d'Ivoire depuis l'année 2002 et qui a entraîné l'abandon de nombreuses plantations suite au déplacement de nombreuses populations.

Le département d'Aboisso, situé dans la région du Sud Comoé qui est l'une des plus anciennes zones de production de café du pays est actuellement l'une des plus touchée par la baisse de la production de café. Sa production est passée de 29 428 tonnes à 8715 tonnes entre 1998 et 2006 ; soit une baisse de 70 % (Source : Base de donnée Observatoire

café cacao). D'autre part, la culture du café y subit la concurrence d'autres cultures pérennes, notamment le palmier à huile, l'hévéa. La crise que traverse la filière café aujourd'hui affecte gravement les revenus des paysans du département d'Aboisso, ainsi que l'économie toute entière. Il apparaît dès lors nécessaire de se demander comment relancer cette culture. La présente étude tente d'apporter des pistes de solution à travers un diagnostic de la production caféière dans le département d'Aboisso.

## **CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA PRODUCTION DE CAFE EN CÔTE D'IVOIRE**

### **1.1. Zones de production**

La culture du caféier se retrouve sur l'ensemble de la zone forestière de la cote d'Ivoire qui présente des conditions pédoclimatiques favorables à son développement (Annexe 1). Les régions de production de café sont regroupées en 5 grandes zones :

- l'OUEST (régions du Moyen Cavally et des Montagnes) : c'était la région de production la plus importante avec une production de 72 980 tonnes en 2001. Elle regroupait 26,2% des ménages agricoles produisant du café en côte d'ivoire (RNA, 2001). Toutefois, depuis l'éclatement de la crise politico militaire en 2002, l'on ne dispose pas de données statistiques officielles récentes sur la production et la commercialisation du café dans cette zone.

- le CENTRE-OUEST (régions de la Marahoué, du Fromager et du Haut Sassandra) : c'est la deuxième zone de production de café avec une production d'environ 50 900 tonnes en 2006, soit 42% de la production nationale (Source : Base de données Observatoire café-cacao). Elle regroupe près de 23,2% ménages produisant le café. La production de cette zone dépend en grande partie de la production dans le département de Daloa.

- le SUD-OUEST (région du Bas Sassandra) : cette zone, qui a produit 17056 tonne de café en 2006 (14% de la production nationale), connaît depuis quelques années de fortes reconversions des caféières en cultures d'hévéa et de palmier à huile.

- Le SUD (régions des Lagunes, de l'Agneby et du Sud Bandama). Cette zone a regroupe en 2001, 20,5% des ménages produisant du café en côte d'ivoire. Cette zone est dominée par le département de Divo qui a constitué 56% de sa production en 2006.

- l'EST (régions du Sud Comoé, du N'zi Comoé et du moyen Comoé) : c'est la plus ancienne zone de production de café du pays. Même si la production de café dans cette zone est en

régression depuis plusieurs années, elle représente une part importante de la production nationale (environ 16 % de la production nationale).

## **1.2. Facteurs de production**

### **1.2.1. Terre**

Le développement agricole ivoirien, basé sur les cultures d'exportation a été fortement influencé par le libre accès à la terre, voulu et encouragé par le premier régime au pouvoir après l'indépendance. Cela a accéléré des mouvements migratoires des zones de savane ivoirienne et des pays voisins (Mali, Burkina Faso) vers les zones forestières en vue de l'acquisition de terres cultivables.

Il s'en est suivi une accélération du « modèle front pionnier », par la création de centaines de milliers d'hectares de nouvelles plantations de **café et de cacao** par les migrants (surtout), après abattage de la forêt primaire (Colin, 1987). Selon l'Ex-DCGTX, de 1955 à 1990, la population rurale a été multipliée par quatre (4) et l'espace forestier divisé par quatre (4). Aussi, les superficies plantées sont passées de 1 347 000 ha en 1984 à plus de 2 500 000 ha en 1997 (MINAEF, 1984 et MINEOF, 1997 cités par AGPKO, 2000). Pendant de temps les réserves forestières sont passées de 8,5 à 0,5 ha par habitant. Cette situation a été à la base de la hausse du coût d'acquisition de la terre, la baisse de la fertilité des sols et de nombreux litiges fonciers.

La raréfaction des réserves forestières tant au niveau global qu'au niveau de chaque exploitation, engendre de nombreux problèmes et bouleverse l'équilibre des systèmes productifs.

### **1.2.2. Travail**

La quantité de travail dans une exploitation agricole dépend, outre la taille de l'exploitation, du système de production utilisé. En effet, la conduite d'une exploitation peut impliquer un besoin supplémentaire de travail (entretien, traitements phytosanitaires, soins aux plantations) et cela tant que de nouveaux facteurs ne transforment pas les techniques culturales. L'utilisation de la main-d'oeuvre et le type de manoeuvres diffèrent selon les groupes ethniques selon qu'on soit autochtone, allochtone ou étranger.

**Les autochtones** sont détenteurs de terre. Ils sont caractérisés par la disponibilité en terre et les possibilités de « vendre » cette terre contre rémunération de différente nature. Ils

peuvent aussi « l'échanger » dans le cadre d'un contrat terre / travail en vue de satisfaire les contraintes de liquidité financière auxquelles ils sont soumis.

La main-d'oeuvre autochtone, moins abondante que la main-d'oeuvre allochtone ou allogène, s'emploie surtout dans les exploitations familiales et quelque fois dans des exploitations appartenant à un autre autochtone (non membre de la famille). Généralement, les exploitants autochtones, pour faire face à la raréfaction et aux coûts souvent élevés de la main-d'oeuvre, s'organisent en groupe d'entraide. Dans ce système, tous les membres du groupe se retrouvent, chaque un ou deux jour, dans l'exploitation d'un des leurs pour la réalisation des travaux champêtres.

**Les allochtones Baoulé**, une fois en possession de la terre, constituent des agrégats de campements relativement importants. La force de travail dont ils disposent y est concentrée et s'emploie rarement à l'extérieur. Ils utilisent lorsque c'est possible, la main-d'oeuvre occasionnelle comme permanente (Mossi), mais ils profitent également de l'apport de main-d'oeuvre que représente la force de travail des jeunes Baoulé ayant de près ou de loin des liens de parenté avec eux.

**Les Burkinabés** : parmi ces migrants, on peut distinguer les planteurs dernièrement arrivés et ceux installés depuis de longues dates (avant 1980).

Les burkinabés installés depuis de longues dates ont bénéficié d'une plus grande disponibilité en terre compte tenu du besoin croissant des autochtones en force de travail. Par la suite, ils ont pu, par leur statut privilégié de pionniers, bénéficier d'une partie de la force de travail des migrants arrivés après eux.

Les jeunes burkinabés qui arrivent, peuvent espérer accéder à la terre, s'ils s'emploient comme salariés permanents chez un autochtone. Ils doivent en outre consacrer une partie de leurs forces de travail aux planteurs qui les accueillent et les protègent. Sur leur temps de travail résiduel, ils peuvent cultiver des vivriers sur des terres prêtées.

#### **1.4. Cultures concurrentes**

Sur l'ensemble de la zone de production du café, la culture qui a fait le plus concurrence au [café est le cacao](#). La production et la commercialisation des deux cultures sont étroitement imbriquées ; les mêmes producteurs et les mêmes intermédiaires s'occupant des deux. En dehors du cacao, il existe un certain nombre d'autres cultures concurrentes plus ou moins importantes qui varient selon la région.

Le tableau 1 présente les cultures concurrentes majeures.

Tableau I : Cultures concurrentes majeures dans les régions caféières

REGIONS	CULTURES PERENNES	CULTURES ANNUELLES
OUEST	CACAO HEVEA	<a href="#">RIZ</a> MANIOC
CENTRE OUEST	CACAO HEVEA	RIZ
SUD OUEST	CACAO HEVEA PALMIER A HUILE	RIZ MANIOC BANANE PLANTAIN
EST	CACAO HEVEA PALMIER A HUILE	RIZ MANIOC BANANE PLANTAIN

Source : LMC (1997)

Après le cacao, les plus importantes cultures pérennes concurrentes du café sont celles du palmier à huile et de l'hévéa.

Dans le département d'Aboisso (Est) en particulier, les cultures concurrentes les plus importantes sont le [palmier](#) à huile et l'hévéa. L'importance du palmier à huile vient du fait que cette culture bénéficie de la proximité d'une huilerie (huilerie d'Ehania), facilitant l'écoulement des produits. Par ailleurs, le second plan palmier mis en place par l'Etat à partir de 1985, a favorisé la reconversion de nombreuses caféières en palmeraies. L'hévéa, introduit dans le département depuis les années 1980, n'a vraiment émergé que dans les années 2000 et a commencer à exercer une concurrence aux autres cultures pérennes et plus particulièrement au café.

### 1.6. Acteurs de la filière

Ø **Producteurs** La production de café est essentiellement l'oeuvre des petits exploitants.

Leurs exploitations, de type familiale, sont conduites de manière extensive, avec utilisation de très peu d'intrants chimiques. Au nombre de 382 242 en 2001 (RNA, 2001), les producteurs disposent en moyenne d'une superficie comprise entre 1,5 et 5 ha, avec de faibles rendements (entre 250 et 300 kg\ha). Par ailleurs, le verger [caféier](#) est vieillissant avec 65% des plantations qui ont plus de 25 ans (BDPA, 2007). Ces caractéristiques des exploitations limitent la production au niveau des producteurs individuels. De ce fait, ils n'arrivent pas à obtenir les quantités de produit pouvant permettre d'assurer individuellement les différentes étapes de la commercialisation.

L'EST de la Côte d'Ivoire est caractérisés par la forte proportion de « grands planteurs de café » ayant plus de 10 ha de café. La plupart des exploitation sont conduites en faire valoir directe.

**Ø Coopératives** Les coopératives présentes actuellement dans la filière café sont issues d'anciens groupements de producteurs (GVC, UGVC) ou de nouvelles structures. Elles ont été créées dans le cadre de la nouvelle loi coopérative n° 97-721 du 23 décembre 1997. Les coopératives ont été créées afin que les planteurs acquièrent un certain contrôle de la commercialisation de leurs produits. Par conséquent ils pourraient bénéficier d'une certaine plus-value et ne pas subir la loi des pisteurs. Les coopératives collectent généralement le produit auprès de leurs membres pour ensuite le vendre aux exportateurs.

Les coopératives peuvent être financées par les exportateurs. Mais compte tenu de leurs tonnages relativement faibles et des risques élevés d'impayés au sein de cette corporation, les niveaux des crédits qui leur sont octroyés sont faibles. Cette insuffisance de financement, mais aussi le souci de minimiser les risques liés à la fluctuation des prix, conduisent les coopératives à acheter les produits de leurs membres à crédit.

**Ø Pisteurs** Les pisteurs sont les acteurs traditionnels de la collecte des produits et les principaux intermédiaires entre les producteurs et les traitants. Ils achètent les produits aux planteurs puis les acheminent vers les magasins des traitants. Les pisteurs reçoivent des traitant des camionnettes et le financement nécessaire pour l'achat des produits auprès des producteurs. A la différence des coopératives, les pisteurs achètent généralement les produits au comptant ; ce qui leur donne un réel avantage.

**Ø Traitants** Les traitants achètent le café aux pisteurs et dans certains cas aux coopératives puis les revendent aux exportateurs. Les traitants sont traditionnellement liés aux l'exportateurs qui leur fournissent le préfinancement nécessaire. Ils sont alors sûrs de vendre leurs produits, puisque les exportateurs doivent acheter celui-ci pour récupérer les avances

consenties.

**Ø Exportateurs** Les opérations d'exportation sont menées par des sociétés privées d'exportation qui exportent également du cacao. Ces sociétés remplissent une fonction logistique et commerciale. Ils assurent le conditionnement, le stockage et exécutent l'exportation proprement dite. Les exportateurs s'approvisionnent en général auprès des traitants ou des coopératives. Toutefois certains d'entre eux possèdent des magasins dans les villages et peuvent même avoir leurs propres plantations. En 2005, on a dénombré 86 exportateurs qui ont exporté au total 110 000 tonnes de café.

## 2.2. Investissements et production agricole

L'investissement agricole consiste en l'acquisition de moyens de production additionnels (équipements agricoles, capital fixe, capital circulant ou main-d'oeuvre agricole) par l'exploitant agricole en vue d'une augmentation de sa production (KOUADIO et *al.*, 2000).

Les équipements agricoles sont constitués par le petit outillage (daba, machette, [lime](#), [seau](#), [sécateur](#), etc.) à durée de vie limitée par rapport au cycle de production (moins d'un an, en général). Le capital fixe est constitué par la terre achetée (propriété définitive ou sur une longue durée) et les équipements lourds ou durables à durée de vie supérieure au cycle de production (plus d'un an en général). Il s'agit, par exemple, des engins à traction humaine, animale et à moteur et des bâtiments. Le capital circulant est constitué par les fertilisants, les produits phytosanitaires, les semences et les plants.

Les cultures du [caféier](#), aussi bien dans leur phase d'établissement que dans leur phase d'exploitation, sont des cultures pour lesquelles les opérations agricoles peuvent être effectuées entièrement avec le simple petit outillage d'un agriculteur sans nécessiter d'investissement matériel onéreux. Elles sont en cela parfaitement adaptées à la culture familiale. La mécanisation et l'utilisation de gros matériels ne peuvent intervenir que de manière très limitée et ne peuvent intéresser que des exploitations importantes. Il peut en particulier être fait appel à la mécanisation pour certains travaux de préparation du terrain de plantation (abattage, tronçonnage et débardage des arbres de la forêt), mais l'entretien ultérieur de la plantation, de même que la récolte, ne nécessite que de la main-d'oeuvre. Seuls les traitements phytosanitaires, lorsqu'ils doivent être faits par le planteur, exigent un équipement spécial. Mais cet équipement ne réclame, pour la petite plantation familiale, qu'un matériel de traitement très modeste.

Le traitement de la récolte enfin, en dehors des transports qui justifient pour une plantation d'une certaine importance l'utilisation de véhicules ou d'engins, n'implique d'investissement important que pour le séchage lorsque l'utilisation de séchoirs artificiels est nécessaire. Pour une exploitation familiale, le séchage solaire est généralement satisfaisant et le traitement de la récolte n'exige qu'une installation simple qui peut être réalisée à très peu de frais avec des matériaux locaux.

### **2.2.1. Intensification**

La notion d'intensification a une dimension très large. Elle englobe l'environnement économique, financier, agronomique et technique de nature à favoriser une augmentation de la production par unité de ressource rare (NKENDAH, 1999). En agriculture de manière générale, elle fait référence à la quantité de capital ou de travail investie par unité de surface cultivée (OUEDRAOGO, 2005).

L'intensification peut être décrite comme étant le processus qui doit aboutir de façon durable à des rendements agricoles plus élevés. Ce processus est caractérisé par l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des intrants internes (le travail, les engrais organiques) et les intrants externes tels que les engrais minéraux (TEME et *al.*, 1996). L'intensification vise l'obtention de rendements élevés et dépend donc des investissements menés pour améliorer la qualité de la terre (NYEMECK *al.*, Op. cit.). Pour AGKPO (2000) l'intensification consiste en une utilisation rationnelle des facteurs de production sur la base de l'utilisation des résultats du progrès technique en agriculture en vue d'améliorer les rendements à l'hectare.

En économie générale, on dit qu'une technique est « intensive en travail » ou « intensive en capital » si la quantité de travail ou de capital utilisé par unité de production est importante (AGKPO, 2000). Ainsi, pour Couty cité par OUEDRAOGO (op cit), une agriculture intensive est celle qui utilise beaucoup de facteurs de production autres que la terre. L'intensification correspond donc pour une quantité de terre donnée, à un accroissement de travail et ou de capital. On parlera alors d'un système de production intensif en travail (respectivement en capital) lorsque pour accroître la production et donc la productivité par unité de surface, on a recours à plus de travail (respectivement plus de capital par unité de surface). Pour les systèmes intensifs en travail et en capital, l'augmentation de la production se fait par l'accroissement des deux facteurs. L'intensification peut également se faire par l'augmentation de la productivité du travail par l'accroissement du capital investi; c'est le cas pour les grandes exploitations fortement mécanisées des zones tempérées.

## **ANALYSE DESCRIPTIVE**

### **1.1. Caractéristiques des exploitations**

#### **1.1.1. Cultures pratiquées**

L'ensemble des producteurs enquêtés ont des exploitations plus ou moins diversifiées, ce qui leur permet de diversifier leurs sources de revenu. ....

Le cacao et le café occupent les plus importantes superficies avec respectivement 40% et 36% des surfaces agricoles. Ces chiffres confirment que le café est une culture importante pour les paysans du département d'Aboisso. Le café a été la première culture d'exportation introduite dans la zone d'Aboisso et a constitué par le passé, la principale source de revenu des producteurs. De ce fait, la plupart des exploitations agricoles étaient principalement emblavées par le café. Cependant, avec la chute du prix du café dans les années 80, l'intérêt des paysans s'est porté vers le cacao jugé plus rentable à cette époque. En effet, tandis que le prix du café était passé de 524 FCFA à 198 FCFA entre 1980 et 1990 soit une chute de 62 %, le prix du cacao est quasiment resté stable autour de 300 FCFA. Les plantations de cacao se sont donc développées au détriment du café.

Deux autres cultures pérennes, le [palmier](#) à huile et l'hévéa, sont pratiquées par les paysans et représentent respectivement 19% et 4% des superficies agricoles. L'intérêt des paysans pour le palmier à huile et l'hévéa vient du fait que ces cultures procurent des revenus mensuels. Le palmier à huile plus ancien, est la plus importante de ces deux cultures ; elle bénéficie de la proximité d'une huilerie de la Palmci (Huilerie d'Ehania), permettant un écoulement plus facile de la production. Le développement de cette culture a été principalement favorisé par le deuxième plan palmier mis en place par l'Etat à partir de l'année 1985. L'hévéa d'introduction plus récente est en nette progression dans le département.

### **1.4. Analyse de l'abandon de plantations de café**

#### **1.4.1. Causes d'abandon des plantations de café**

Environ 60 % des producteurs de notre échantillon ont abandonné des parcelles de café. Les raisons que ces paysans évoquent sont représentées à travers la figure 24.

Dans la population de paysans qui ont abandonné leurs plantations de café, la raison

principalement évoquée est la faiblesse du prix qui dé motive les producteurs à la pratique de la caféiculture (42%). Cela confirme l'hypothèse selon laquelle la faiblesse des prix serait la cause de l'abandon des plantations. La seconde raison évoquée est le manque de main d'oeuvres (42%). Soulignons que le manque de main d'oeuvre est un problème directement lié à la faiblesse des prix. En effet, les métayers étant rémunérés par partage du revenu des plantations, ces derniers refusent de travailler dans les caféières en période de prix bas.

Environ 8% des paysans ont évoqué d'autres raisons comme le désir de pratiquer une culture plus rémunératrice (hévéa, [palmier](#) à huile). Ce sont 8 % d'entre eux qui évoquent le manque de moyens financiers pour embaucher la main d'oeuvre salariée.

#### **1.4.2. Devenir des plantations de café abandonnées**

La description du devenir des plantations permet de distinguer les plantations laissées en jachère et celles qui ont été reconverties en d'autres cultures. Comme le montre la figure 25, 62% des plantations abandonnées sont restées en jachères.

Les paysans qui ont abandonné leurs caféières en jachère évoquent trois (3) raisons principales. D'une part, les parcelles de café sont devenues trop peu productives pour justifier un quelconque investissement. Ce choix est une manière de laisser à leurs enfants des terres, vu que les réserves de terres sont devenues rares dans la région. D'autres ne disposent pas de moyens financiers pour effectuer une replantation de leurs plantations de café en d'autres cultures pérennes (hévéa, palmier à huile). La proportion élevée de plantation en jachère vient infirmer l'hypothèse de départ selon laquelle la majorité des plantations abandonnée seraient reconverties en d'autres cultures.

Pour les autres paysans les plantations sont en jachère pour restaurer la fertilité du sol pour ensuite les replanter en café. Ces paysans semblent encore attachés à la caféiculture même s'ils trouvent qu'elle est trop peu rémunératrice. Ils justifient cet attachement par le fait qu'ils ont reçu la pratique de la caféiculture de leurs parents et souhaitent le transmettre à leurs enfants. Les paysans semblent ainsi avoir pour la caféiculture un intérêt à la fois économique et social.

À côté des plantations en jachère, il y a 38% de caféières reconverties en d'autres cultures. Les paysans concernés évoquent comme principale raison le désir d'avoir des sources de revenus plus sûres. Ce taux de reconversion est faible par rapport à l'ensemble des plantations abandonnées et vient infirmer l'hypothèse selon laquelle la majorité des plantations abandonnées seraient reconverties en d'autres cultures.

La répartition des cultures de reconversion, présentée par la figure 26, indique que la culture de reconversion la plus importante est le palmier à huile avec 50 % des parcelles reconverties. Ensuite, viennent l'hévéa et les vivriers (20% chacun) et le cacao (10%).

Les paysans justifient le choix du palmier à huile par le fait que cette culture permet d'avoir des revenus mensuels contrairement au café et au cacao. En effet, la production de 1 ha de palmier à huile procure au paysan un revenu de l'ordre de 28 000 FCFA par mois. Ce revenu lui permet de subvenir à ses besoins immédiats et à ceux de sa famille. De plus, le palmier à huile bénéficie de la présence dans la zone d'Aboisso d'une huilerie de la Palmci (Huilerie d'Ehania), permettant un écoulement plus facile de la production.

La reconversion des caféières en vivriers permet d'assurer aux paysans une certaine autosuffisance alimentaire, vu que les revenus issus des caféières sont faibles. En outre, le cycle de production des vivriers permet aux paysans d'avoir dans des délais relativement courts des revenus souvent appréciables.

Le taux de reconversion en hévéa est encore faible (environ 20%) même si cette culture procure également des revenus mensuels. Cela est lié au fait que l'hévéaculture est encore récente dans la région d'Aboisso.

L'hévéaculture suscite de plus en plus l'intérêt des paysans à cause des revenus élevés qu'elle procure et aussi à cause de la mauvaise conjoncture des prix d'achat du régime de palme. En effet, pour un hévéaculteur, la part de rémunération lui revenant en propre est de l'ordre de 100 000 à 120 000 FCFA/ha/mois ; soit environ 4 fois plus que le revenu provenant du palmier à huile. C'est donc à juste titre que 31% des paysans qui ont laissé leurs caféières en jachère prévoient les reconvertir en hévéa en cas de disponibilité financière. Par ailleurs, les paysans ayant des parcelles reconverties en vivriers envisagent également y développer plus tard la culture de l'hévéa.

624 000 tonnes de cacao sont arrivées dans les deux ports du pays depuis le début de la saison.

Le premier producteur mondial de cacao devrait voir sa production pour la saison 2012-2013 baisser de 13% pour atteindre 1,3 million de tonnes. Une chute qui pourrait avoir des conséquences sur le cours mondial.

Selon des premières estimations, la production de cacao ivoirienne devrait atteindre 1,3 million de tonnes, soit une baisse de 13% par rapport à la saison 2011-2012 (1,49 million de

tonnes). D'après un officiel ivoirien du Conseil du café-cacao (CCC), cité par Reuters, la récolte principale serait « d'environ 955 000 tonnes », en attendant une deuxième livraison estimée à 334 000 tonnes. Pour l'heure, d'après les sources de Reuters, à peu près 624 000 tonnes de cacao sont arrivées dans les deux ports du pays (Abidjan et San Pedro) depuis le début de la saison, contre 702 127 tonnes l'an dernier. Les chiffres officiels du CCC n'étaient pas immédiatement disponibles.

Toujours selon la même source au CCC, la baisse attendue serait due au « vieillissement des arbres et à un manque d'entretien dans les plantations du pays », après plus d'une décennie d'instabilité politique. Les agriculteurs se plaignent que cette période de troubles alliée à un manque de soutien du gouvernement et à la faiblesse des prix payés aux producteurs de cacao ont rendu impossible la mise à niveau de leurs plantations. Les mauvaises conditions climatiques au début de la récolte sont également montrées du doigt.

Cette mauvaise performance de la Côte d'Ivoire est susceptible de causer un déficit sur le marché mondial et d'exercer une pression à la hausse sur le cours mondial du cacao. 624 000 tonnes de cacao sont arrivées dans les deux ports du pays depuis le début de la saison.

## **6. Actualités de la production du cacao**

### **6.1 Côte d'Ivoire : la production de cacao en chute**

Jeudi, 03 Janvier 2013 16:10, Par Jeune Afrique

<http://economie.jeuneafrique.com/regions/afrique-subsaaharienne/14554-cote-divoire-la-production-de-cacao-en-chute.html>

Le premier producteur mondial de cacao devrait voir sa production pour la saison 2012-2013 baisser de 13% pour atteindre 1,3 million de tonnes. Une chute qui pourrait avoir des conséquences sur le cours mondial.

Selon des premières estimations, la production de cacao ivoirienne devrait atteindre 1,3 million de tonnes, soit une baisse de 13% par rapport à la saison 2011-2012 (1,49 million de tonnes). D'après un officiel ivoirien du Conseil du café-cacao (CCC), cité par Reuters, la récolte principale serait « d'environ 955 000 tonnes », en attendant une deuxième livraison estimée à 334 000 tonnes. Pour l'heure, d'après les sources de Reuters, à peu près 624 000 tonnes de cacao sont arrivées dans les deux ports du pays (Abidjan et San Pedro) depuis le

début de la saison, contre 702 127 tonnes l'an dernier. Les chiffres officiels du CCC n'étaient pas immédiatement disponibles.

Toujours selon la même source au CCC, la baisse attendue serait due au « vieillissement des arbres et à un manque d'entretien dans les plantations du pays », après plus d'une décennie d'instabilité politique. Les agriculteurs se plaignent que cette période de troubles alliée à un manque de soutien du gouvernement et à la faiblesse des prix payés aux producteurs de cacao ont rendu impossible la mise à niveau de leurs plantations. Les mauvaises conditions climatiques au début de la récolte sont également montrées du doigt.

Cette mauvaise performance de la Côte d'Ivoire est susceptible de causer un déficit sur le marché mondial et d'exercer une pression à la hausse sur le cours mondial du cacao.

(Avec Reuters)

**Autres documents à consulter :**

Dossier : Migration en Côte d'Ivoire, profil national 2009

<http://www.iomdakar.org/profiles/fr/content/profil-migratoire-cote-divoire>

pour télécharger les dossiers :

- [Les frontières en Côte d'Ivoire historique, défis, stratégie pour une meilleure régulation des flux migratoires-2009](#)
- [Diaspora et participation au développement de la Côte d'Ivoire](#)
- [Migration, Emploi, Pression foncière et Cohésion Sociale en Côte d'Ivoire](#)

<http://www.iomdakar.org/profiles/fr/content/documents-thematiques-cote-divoire>

**Questionnaire à propos du film**

Quel a été l'autre nom donné au Burkina Faso ?

.....

Quels sont les pays qui font frontière avec le Burkina Faso ?

.....  
.....

Quelles sont les différentes ressources du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire ?

.....  
.....  
.....

Seriez-vous prêt à émigrer dans un autre pays? Dans quel pays iriez-vous ? Pourquoi ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Qu'est-ce qui vous semble être le plus difficile pour un émigrant ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Est-ce que votre famille a déjà connu des épisodes d'émigration ? Comment cela s'est-il passé ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....